

RÉVISION DE LA « RECOMMANDATION SUR LA SITUATION DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES DE L'UNESCO »

La position de la commission nationale française

→ par Heidi Charvin, *secrétaire nationale*, Hervé Christofol, *secrétaire général*, et Marc Delepouve, *secrétaire national*

Lors du colloque « Condition et responsabilité sociale du chercheur », qui s'est tenu au CNAM le 8 septembre dernier, l'accent a été mis sur les orientations possibles de la révision de la Recommandation de 1974, afin de l'adapter à l'évolution du monde contemporain.

Le colloque « Condition et responsabilité sociale du chercheur » s'inscrit dans le cadre de la révision de la « *Recommandation de 1974 de l'Unesco concernant la condition des chercheurs scientifiques* ». À l'issue du colloque, la Commission nationale française pour l'Unesco (CNFU) a communiqué la position française en vue d'un vote à New York en novembre 2017 d'une nouvelle version de la Recommandation.

La réflexion menée parmi des représentants du monde scientifique français et étranger s'est organisée autour de quatre sessions thématiques.

PREMIÈRE SESSION : « LA SCIENCE GLOBALE, UN DÉFI POUR LES CHERCHEURS »

Si, dans un premier temps, la nécessité de recherche interdisciplinaire mondiale est évoquée, la réflexion évolue sur la difficulté de travailler dans un système de mise en concurrence des équipes et des chercheurs. Ewa Bartnik souligne le taux élevé de 60 % de non-réplication des résultats publiés en sciences de la vie et l'absence de publication des résultats non significatifs : « *Avec la pression sur les publications, tout le monde veut être le premier et personne ne veut confirmer les résultats.* » Philippe Busquin rappelle

que l'orientation des thématiques vers l'innovation encourage les collaborations entre les chercheurs publics et les entreprises au détriment du financement de la recherche fondamentale. La recherche fondamentale reste de la responsabilité des États. Comment mesurer les impacts sociaux des recherches fondamentales ? Les financements européens de la recherche par appels à projets intègrent une dimension éthique et une charte du chercheur a été adoptée par l'Union européenne. Mais la mise en concurrence des chercheurs scientifiques multiplie les écarts aux règles d'éthique. La course aux classements et aux évaluations quantitatives tend à accélérer le processus. Les limites bioéthiques sont posées dans le cadre du transhumanisme et des nanotechnologies. Quand et comment exercer son droit de retrait ? Au final, Claude Huriet précise que c'est l'argent, la compétition et la mondialisation de la

recherche qui ont provoqué ces manquements et que ce contexte pose des questions sur le respect des cadres éthiques et déontologiques de la recherche.

DEUXIÈME SESSION : « LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES »

La responsabilité sociale intègre aussi la notion de responsabilité vis-à-vis de l'employeur. Les enjeux scientifiques ont changé depuis 1974, Jean-Yves Le Déaut souligne la convergence des disciplines scientifiques et l'émergence de nouveaux risques (OGM, électrosensibilité, transhumanisme, nucléaire, nanotechnologie...). Le chercheur doit pouvoir exercer son droit de retrait, garder une indépendance d'expertise et

▼
 L'orientation des thématiques vers l'innovation encourage les collaborations entre les chercheurs publics et les entreprises au détriment du financement de la recherche fondamentale.
 ▲

d'alerte, et ne pas utiliser la recherche à des fins de destruction en respectant notamment le principe de précaution. Il doit par ailleurs cultiver l'objectif du bien-être social, rester intègre dans l'exercice de son métier et participer aux débats citoyens en gardant à l'esprit que « les scientifiques n'ont ni jamais tout à fait tort, ni tout à fait raison ». Hervé Christofol présente la position du syndicat à propos de la responsabilité sociale du chercheur (snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=7650&ptid=5&cid=1250). Selon lui, cette responsabilité sociale est réelle. Il ne s'agit pas de l'amoindrir mais plutôt de la revendiquer pour résister aux dérives managériales et à l'assujettissement des esprits aux intérêts particuliers. Cette responsabilité doit faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers, la responsabilité des collectifs plutôt que ▶▶

La France ne compte que 4 chercheurs pour 1 000 habitants.



► l'individualisation de la responsabilité et une meilleure formation des chercheurs aux pratiques éthiques, aux règles déontologiques et à l'épistémologie des sciences. Il rappelle qu'une charte nationale de déontologie des métiers de la recherche a été signée par la CPU et les EPST et qu'elle est préférable à un serment individuel du chercheur.

TROISIÈME SESSION :

« LA CONDITION DU CHERCHEUR »

Entre 2010 et 2015, le nombre de chercheurs a progressé de 25 %, et en 2013, 8 millions de chercheurs exerçaient dans le monde. Aujourd'hui, 20 % des chercheurs sont Chinois et 16 % sont Américains. Si la Finlande compte 4 chercheurs pour 100 habitants, la France en compte 4 pour 1 000. La répartition mondiale est de 40 % de chercheurs dans le public et de 60 % dans le privé. La France est en deçà de 40 % dans le public. On ne parle plus maintenant seulement de « recherche et développement », le terme « technologie » a été ajouté. Il y a peu encore, la société avait une vision idéaliste du chercheur. Qu'en est-il à présent ? Il est rappelé les enjeux du XXI^e siècle. Patrick Monfort souligne que si la recommandation de 1974 était vraiment appliquée, les conditions de travail des chercheurs s'en trouveraient grandement améliorées. La précarité a explosé et les institutions en portent une grande responsabilité. La mise en concurrence a développé la hiérarchisation entre chercheurs et les inégalités de traitement. On souligne également que si une charte nationale existait, elle devrait être collective et non individuelle. La Ciruisef a d'ailleurs élaboré un serment du scientifique qui est présenté (www.ciruisef.com).

QUATRIÈME SESSION :

« ÉGALITÉ ET ACCÈS À LA (RE)CONNAISSANCE »

Dans l'enseignement supérieur, 60 % des diplômé.e.s sont des femmes et elles représentent 50 % des docteurs. Mais seulement 28 % des chercheurs sont des chercheuses ; 3 % des prix Nobel scientifiques ont été décernés à des femmes. Les inégalités de genre sont au cœur des débats avec l'évo-

tion des difficultés de progression de carrières scientifiques des chercheuses. Les législations restent ambiguës. Par exemple, en France, la parité n'est obligatoire que dans les comités de sélection des professeur.e.s d'université. Quant aux coopérations internationales, malgré quelques initiatives pour construire la paix comme la création du CERN par l'Unesco en 1954, la compétition internationale organise la fuite des cerveaux vers les pays du Nord, qui disposent des plus grands équipements de recherche et des moyens financiers. Le SNE-SUP a rappelé que l'Internationale de l'éducation (IE) a voté en faveur de la création d'un fonds international pour le financement de la recherche avec, dans, par et pour les pays du Sud.

CONCLUSIONS

Au final, le président de la CNFU, Daniel Janicot, annonce que la section française sera porteuse d'une proposition de cinq amendements ayant trait à : l'exploitation des données ; l'accès ouvert aux données (*open access* et loi numérique) ; la transparence, l'éthique et la déontologie ; la place de la femme dans la recherche ; la spécificité de la recherche privée. La CNFU constate que la marchandisation des savoirs a perverti le système de la recherche et notamment l'éthique sociale et professionnelle d'exercice de la recherche (plagiat, manipulation et vol des données...). C'est pourquoi elle pro-

pose de rappeler le chercheur à ses responsabilités sociales. Cela pourrait se traduire par la proposition de la signature par les nouveaux chercheurs d'un serment universel. La FSU lui préfère une charte. La CNFU demandera également la mise en place d'un observatoire mondial de suivi de l'application de la Recommandation. Cette disposition n'avait pas été obtenue en 1974 et cela a contribué à la faible diffusion de celle-ci. Au final, il ressort de ce colloque que le chercheur est mis au centre des responsabilités économiques, politiques, culturelles et sociales de l'évolution scientifique de notre société. Si l'alerte devait être donnée sur les dérives de l'exercice du métier par certains membres de notre communauté, la responsabilité collective est trop absente des débats et surtout des préconisations qui seront rédigées à l'issue du travail de la CNFU. La diversité et l'étendue des responsabilités sociales de chacun des acteurs-types de la recherche n'aura pas été approfondie. *Quid* des institutions qui « managent » le travail des chercheurs ? *Quid* des effets délétères de la mise en concurrence et de l'insuffisance des moyens humains et financiers dans la haute mission scientifique qui nous est confiée ? *Quid* du travail indispensable de hiérarchisation des responsabilités entre droit de l'homme, droit du citoyen, l'individuel, le collectif, le bien commun ? *Quid* de la féminisation des textes ?... Rappelons que l'Unesco travaille au consensus et qu'il faudra que l'ensemble des délégations des États s'entendent pour élaborer la nouvelle Recommandation. Le processus est en cours. ●



▼
La compétition internationale organise la fuite des cerveaux vers les pays du Nord, qui disposent des grands équipements de recherche et des moyens financiers.
 ▲